

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
du jury du concours
d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
Principal de 2^{ème} classe
Session 2025

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	11
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ	13
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	17
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	19
10 - LES REMARQUES DU JURY	23
11- FICHE STATISTIQUES.....	24

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	2024				2025			
	Concours	Externe	Interne	3ème concours	Tous concours	Externe	Interne	3ème concours
Nombre de postes	45	21	4	70	18	36	6	60
Candidats admis à concourir	484	96	13	593	507	152	18	677
Candidats présents épreuve écrite	372	80	12	464	363	123	8	494
% présents « écrit » / admis à concourir	76.8%	83.3%	92.3%	78.24%	71.60%	81%	45%	73%
Moyenne épreuve écrite	12.37	11.43	15.38		11.71	12.11	11.70	
Seuil d'admissibilité	14.5	11	14.5		14.5	12.00	12.00	
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	82	42	9	133	42	63	5	110
% admissibles / candidats présents « écrit »	22%	52.5%	75%		11.5%	51.2%	62.5%	
Candidats présents épreuve orale	81	40	9	130	40	62	5	107
% présents « oral » / admissibles»	98,7%	95,2%	100%		95%	97%	100%	
Moyenne épreuve orale	13.01	11.84	11.22		12.56	11.71	10.80	
Seuil d'admission	14	12.42	13.92		13.50	12.00	12.00	

Concours organisé pour les besoins des collectivités des départements de la Drôme et de l'Isère.

2 – PLANNING

Nombre de postes ouverts : 60

Interne	Externe	3 ^{ème} concours
36	18	6

Début des inscriptions	2 avril 2025
Fin des inscriptions	4 juin 2025
Date limite de validation des inscriptions	12 juin 2025
Épreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 8 octobre 2025 Palais des Sports

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 11 septembre 2025	Jury d'installation du concours
Jeudi 13 novembre 2025	Jury des admissibilités
9, 10, 11 décembre 2025	Épreuves orales d'admission
Jeudi 18 décembre 2025	Jury des admissions

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

15 octobre au 5 novembre 2025	Période de correction des copies
-------------------------------	----------------------------------

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom	Qualité
BALICCO Marie-Paule	Élue, Conseillère municipale, Saint Martin d'Uriage Présidente du jury
STRECKER Marie-Noelle	Élue, Adjointe au Maire, Claix
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Commune de Bièvre Est Vice-Président du jury
DURAFOURG Sandrine	Personnalité qualifiée, Responsable du pôle ATSEM, Ambérieu en Bugey
MARTOÏA Sébastien	Personnalité qualifiée, Directeur enfance et éducation, Fontaine
RUPAIRE Sonia	Personnalité qualifiée, Directrice enfance jeunesse, Ruy Monceau
DEDIEU Sophie	Fonctionnaire, ATSEM, Représentante du personnel, Le Versoud
FARRÉ Olivier	Fonctionnaire, Directeur général des services, Romans-sur-Isère
JOUVE Didier	Fonctionnaire, Responsable service RH direction enfance jeunesse Grenoble

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES

Les concours interne, externe et troisième concours d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés de 2^{ème} classe des écoles maternelles comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Concours externe	<p>Epreuve d'admissibilité : Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient 1).</p> <p>Epreuve d'admission : Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 minutes ; coefficient 2).</p>
Interne et 3^{ème} concours	<p>Epreuve d'admissibilité : Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient 1).</p> <p>Epreuve d'admission : L'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retracant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).</p>

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel des conditions d'admission à concourir :

Concours externe :

- Être titulaire du CAP accompagnant éducatif petite enfance,
- une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives,
- décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme ou reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Concours interne :

- Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs (périodes de contractuel, stagiaire et titulaire) effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique,
- Être en activité à la clôture des inscriptions.

7 dossiers internes ont été rejetés

3^{ème} concours :

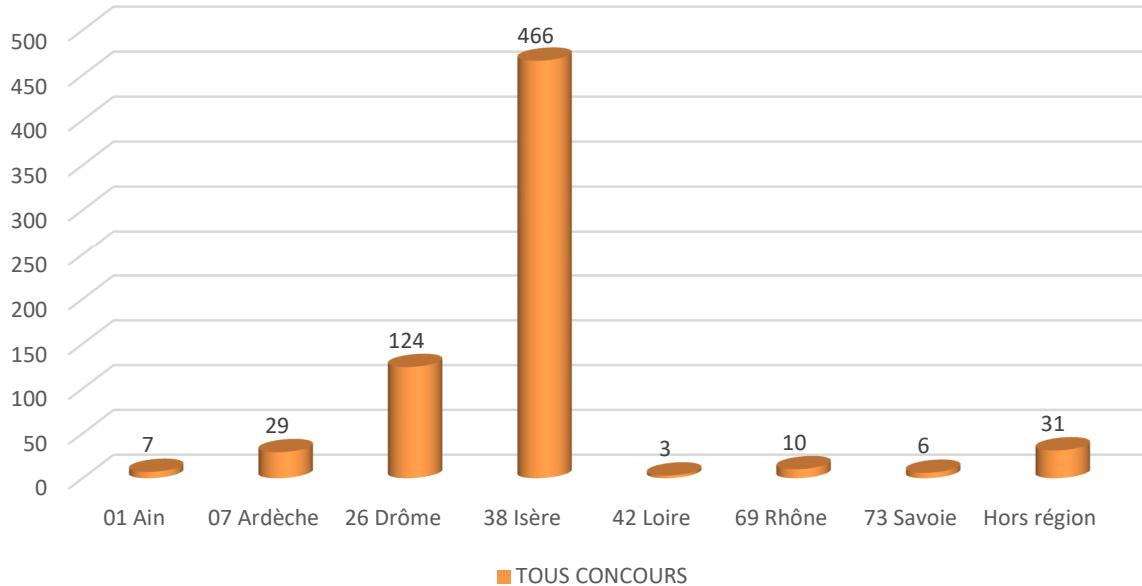
- Justifier de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le secteur privé, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation est décomptée dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

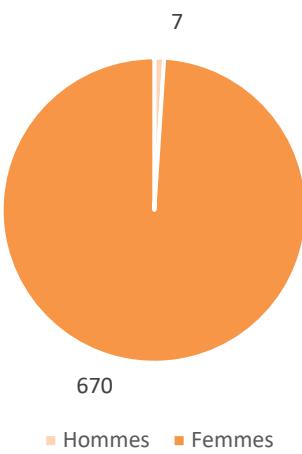
2 dossiers 3^{ème} concours ont été rejetés

Origine des candidats admis à concourir



Origine des candidats par départements	Tous concours
01 Ain	1%
07 Ardèche	4%
26 Drôme	18%
38 Isère	69%
42 Loire	0.5%
69 Rhône	1%
73 Savoie	1%
Hors Région	4.5%

Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



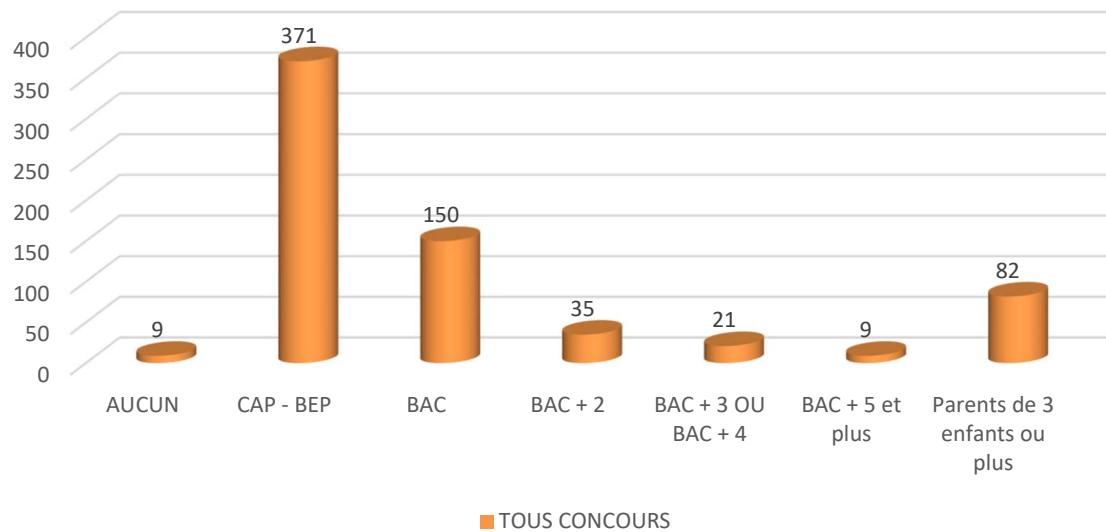
Répartition hommes/femmes	Tous concours
Hommes	1%
Femmes	99%

Ages des candidats admis à concourir



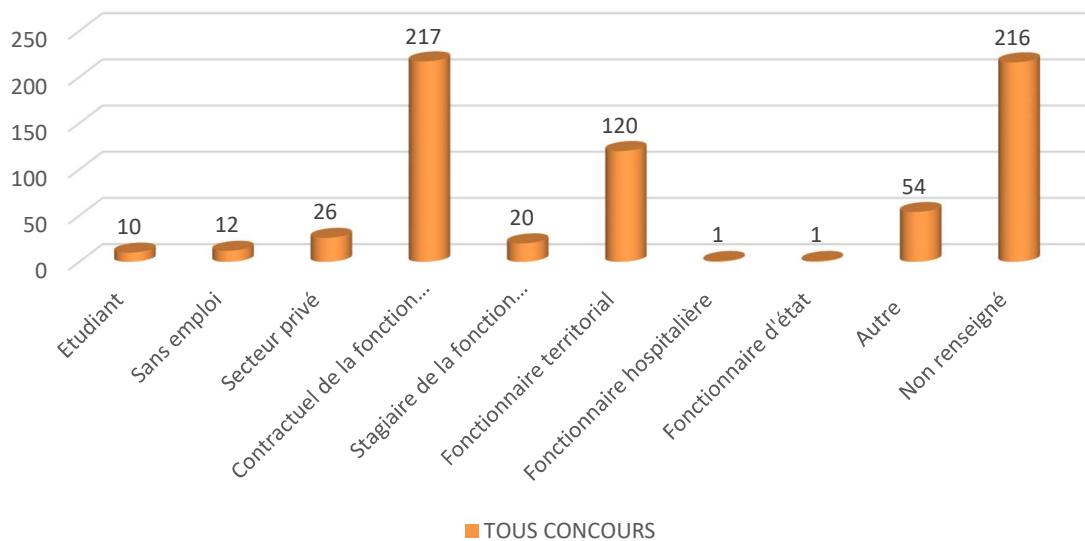
Age des candidats	Tous concours
18 - 25 ans	19%
26 - 30 ans	11%
31 - 35 ans	16%
36 - 40 ans	19%
41 - 45 ans	14%
46 - 50 ans	11%
51 - 55 ans	7%
plus de 55 ans	3%

Niveau d'étude des candidats admis à concourir



Niveau d'études des candidats	Tous concours
AUCUN	1%
CAP - BEP	55%
BAC	22%
BAC + 2	5%
BAC + 3 ou + 4	3%
BAC + 5	1%
Parent de 3 enfants ou plus	12%

Secteur d'activité des candidats admis à concourir

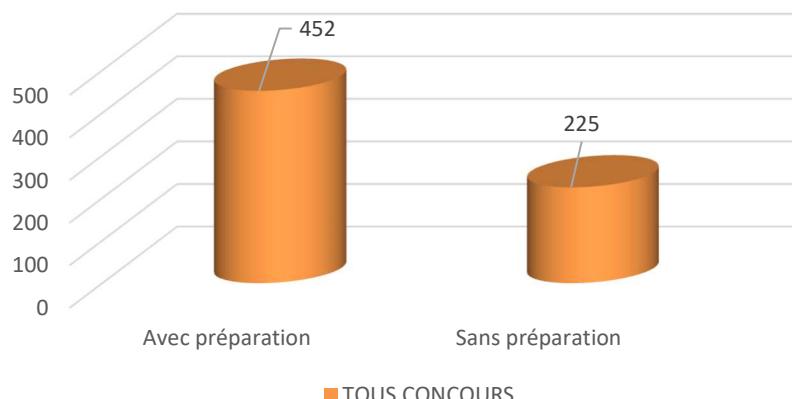


Secteur d'activité des candidats

Tous concours

Secteur d'activité des candidats	Tous concours
Etudiant	1,5%
Sans emploi	1,8%
Secteur privé	3,8%
Contractuel de la fonction publique	32,1%
Stagiaire de la fonction publique	3,0%
Fonctionnaire territorial	17,7%
Fonctionnaire hospitalière	0,1%
Fonctionnaire d'état	0,1%
Autre	8,0%
Non renseigné	31,9%

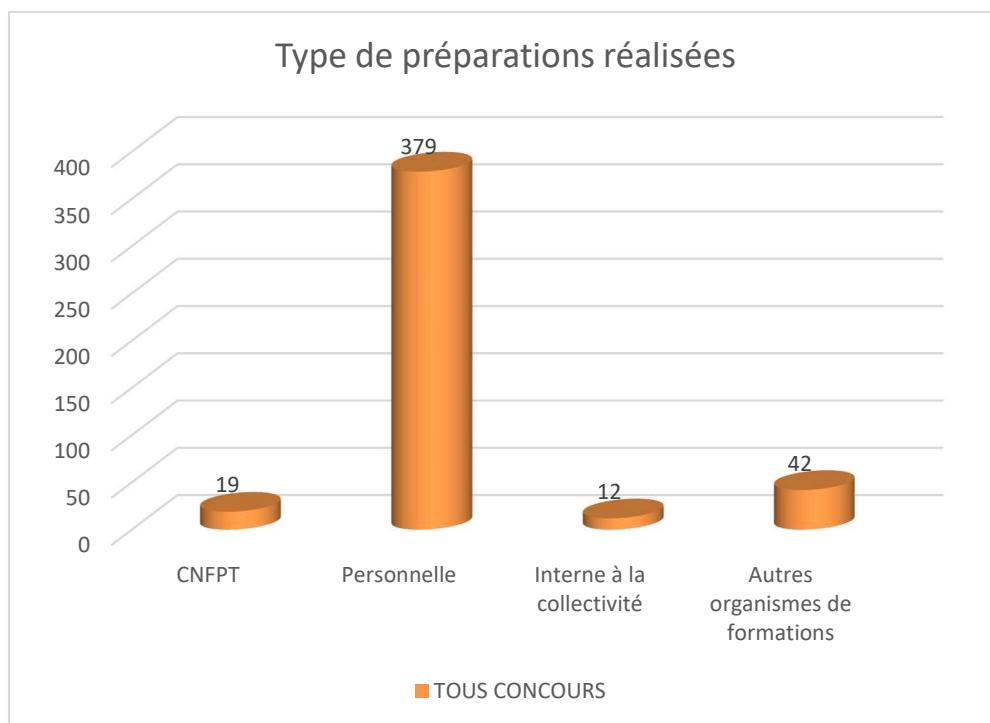
Candidats admis à concourir ayant préparé le concours



Préparation

Tous concours

Oui	67%
Non	33%



TYPE DE PRÉPARATION	Tous concours
CNFPT	4%
Personnelle	84%
Interne à la collectivité	3%
Autres organismes de formation	9%

6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A – Le concours externe

L'épreuve écrite d'admissibilité

Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : 45 minutes ; coefficient : 1).

363 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité, soit 71.5% des candidats admis à concourir.

Session 2025 :

Epreuve	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
QCM	2.5	18.00	11.71	14.5

Le jury a retenu **42 candidats pour passer l'épreuve orale**.

Rappel session 2024 :

Epreuves	Présents	Moyenne
QCM	372	12.37
Seuil d'admissibilité		14.50

B – Le concours interne

L'épreuve écrite d'admissibilité

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient : 1).

123 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité, soit 81% des candidats admis à concourir.

Session 2025 :

Epreuve	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
3 à 5 questions	5.75	18.50	12.11	12.00

Le jury a retenu **63 candidats pour passer l'épreuve orale**.

Rappel session 2024 :

Epreuve	Présents	Moyenne
3 à 5 questions	80	11.43
Seuil d'admissibilité		11.00

C – Le 3^{ème} concours

L'épreuve écrite d'admissibilité

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient : 1).

10 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité, soit 55.5% des candidats admis à concourir.

Session 2025 :

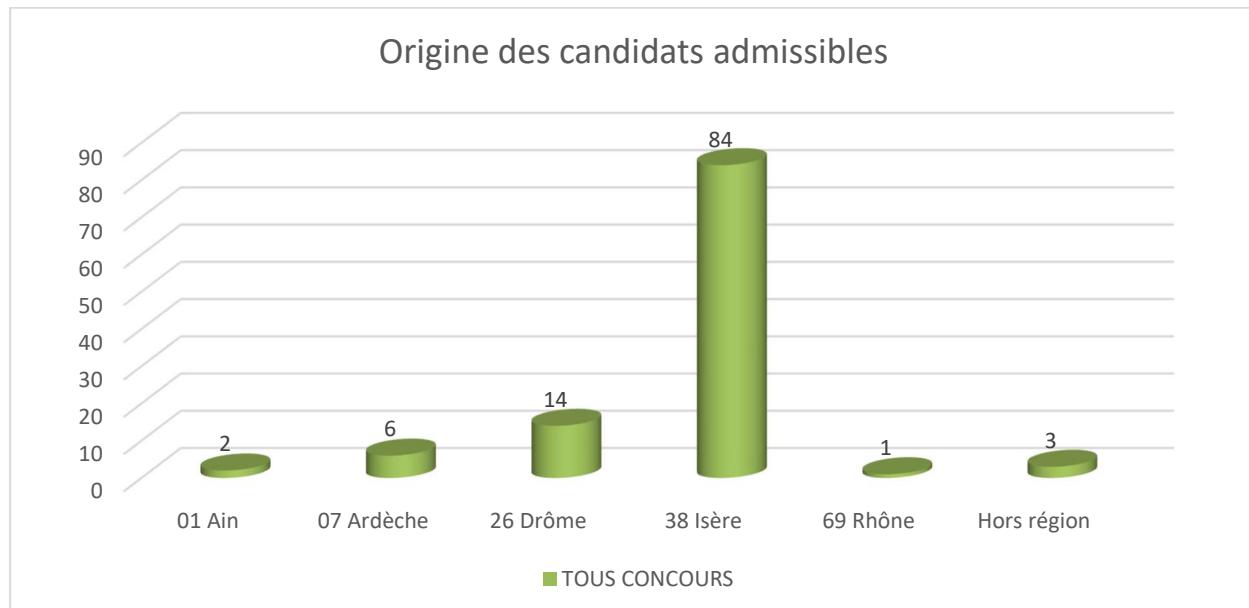
Epreuve	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
3 à 5 questions	6.00	16.88	11.71	12.00

Le jury a retenu **5 candidats pour passer l'épreuve orale**.

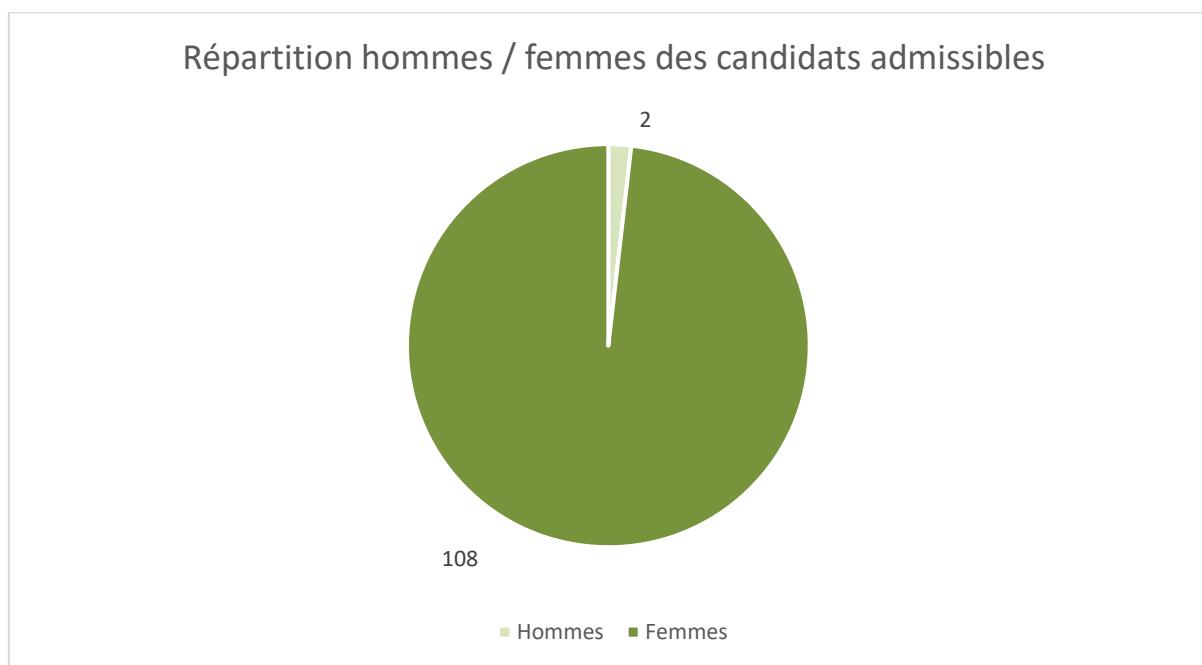
Rappel session 2024 :

Epreuves	Présents	Moyenne
3 à 5 questions	12	15.38
<i>Seuil d'admissibilité</i>	14.5	

7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ



Origine des candidats par départements	Tous concours
01 Ain	2%
07 Ardèche	5%
26 Drôme	13%
38 Isère	76%
69 Rhône	1%
74 Haute Savoie	3%
Hors Région	2%



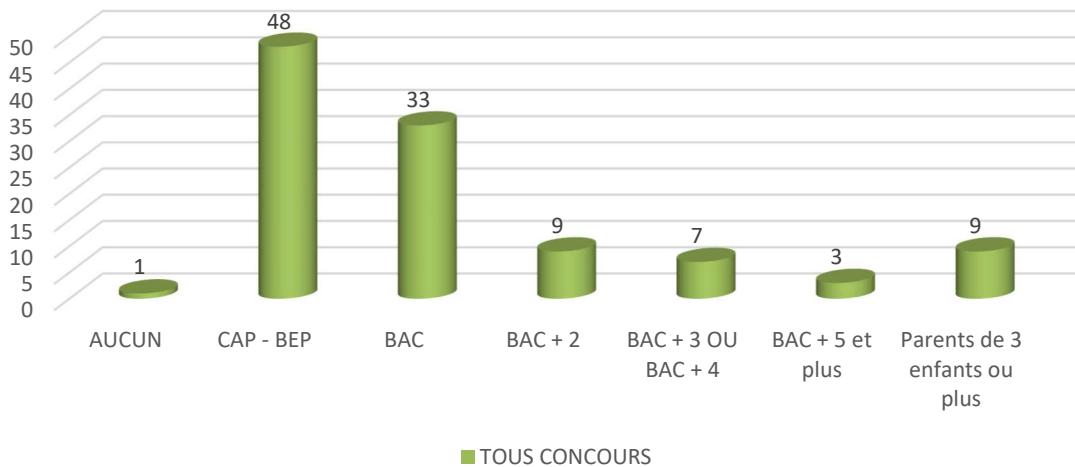
Répartition hommes/femmes	Tous concours
Hommes	2%
Femmes	98%

Ages des candidats admissibles



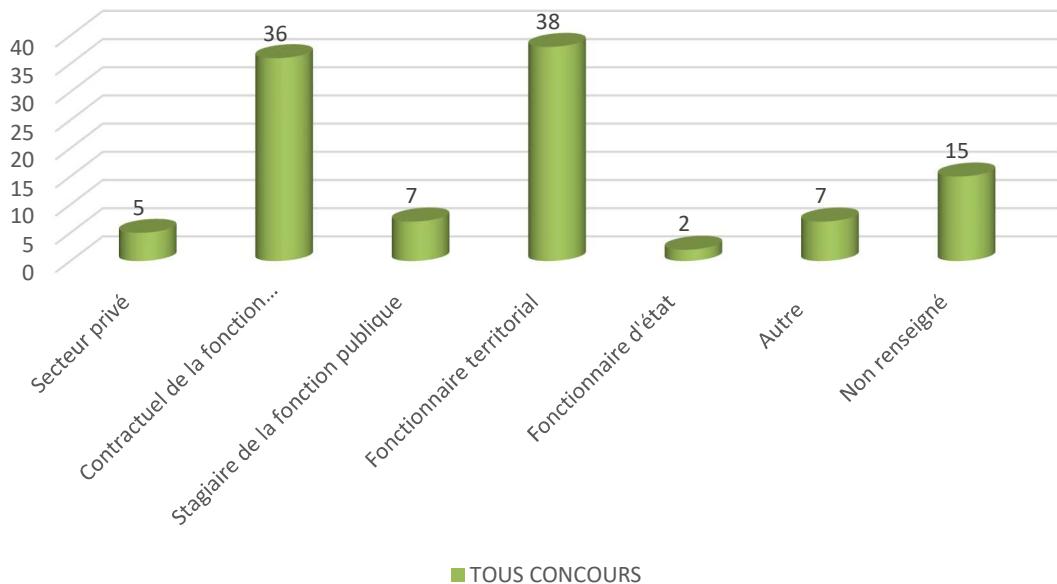
Age des candidats	Tous concours
18 - 25 ans	7%
26 - 30 ans	16%
31 - 35 ans	18%
36 - 40 ans	16%
41 - 45 ans	14%
46 - 50 ans	16%
51 - 55 ans	7%
plus de 55 ans	6%

Niveau d'étude des candidats admissibles



Niveau d'études des candidats	Tous concours
AUCUN	1%
CAP - BEP	44%
BAC	30%
BAC + 2	8%
BAC + 3 ou + 4	6%
BAC +5	3%
Parent de 3 enfants ou plus	8%

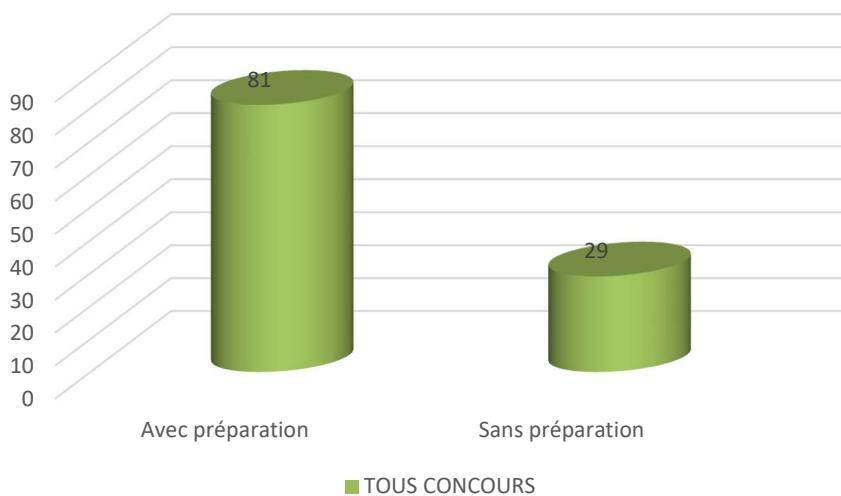
Secteur d'activité des candidats admissibles



Secteur d'activité des candidats

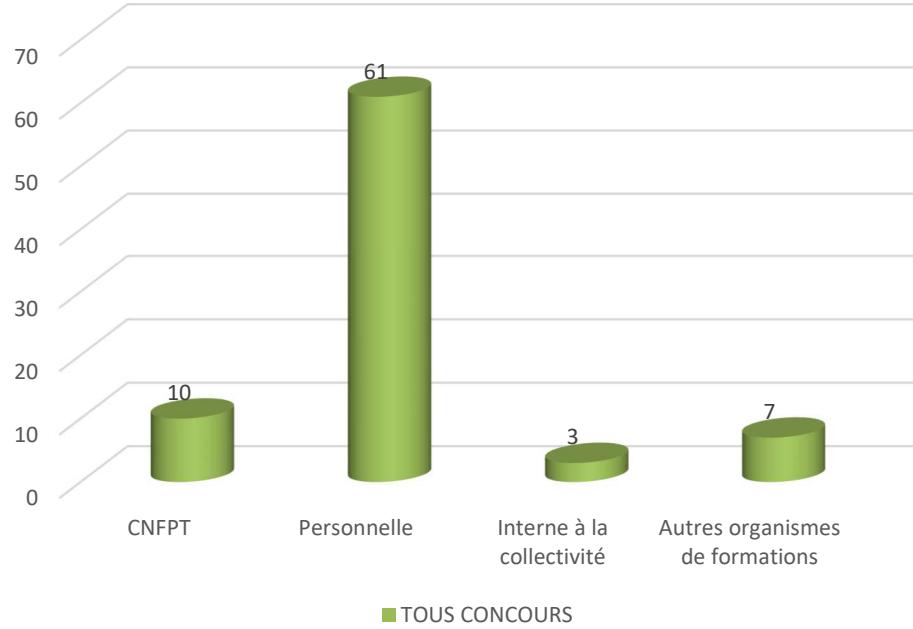
Secteur d'activité des candidats	Tous concours
Secteur privé	5%
Contractuel de la fonction publique	33%
Stagiaire de la fonction publique	6%
Fonctionnaire territorial	35%
Fonctionnaire d'état	2%
Autre	6%
Non renseigné	14%

Candidats admissibles ayant préparé le concours



Préparation	Tous concours
Oui	74%
Non	26%

Type de préparations réalisées



TYPE DE PRÉPARATION	Tous concours
CNFPT	12%
Personnelle	75%
Interne à la collectivité	4%
Autres organismes de formation	9%

8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A – Le concours interne

Cette épreuve consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retracant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 2).

Session 2025 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	63	1	3	19	11.71	13.50

Le jury a fixé le seuil d'admission à 12/20 et a déclaré 36 candidats admis

Rappel session 2024 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	42	2	5	19	11.84	12.42

B – Le concours externe

Un entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

Session 2025 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	42	2	6	19.5	12.56	12.00

Rappel session 2024 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	82	1	5	19	13.01	14

Le jury a fixé le seuil d'admission à 13.50/20 et a déclaré 21 candidats admis

C – Le 3^{ème} concours

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Session 2025 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	5	0	5	17.5	10.80	12.00

Le jury a fixé le seuil d'admission à 12/20 et a déclaré 3 candidats admis

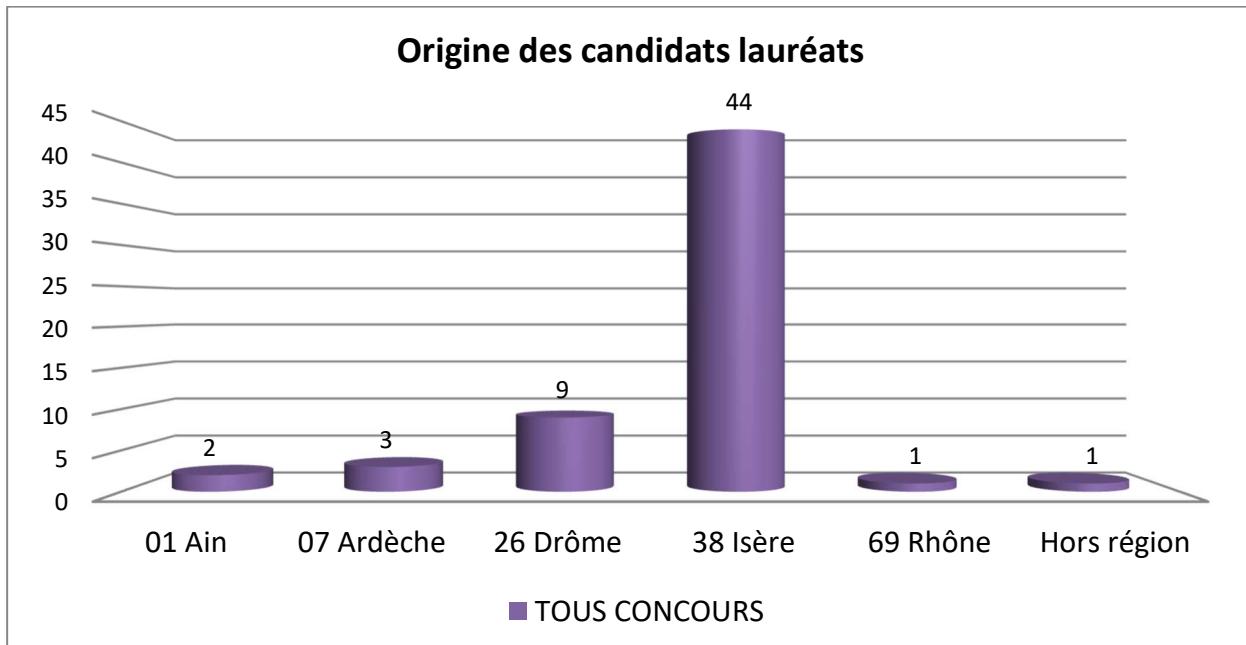
Rappel session 2024 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	9	0	5	17	11.22	13.92

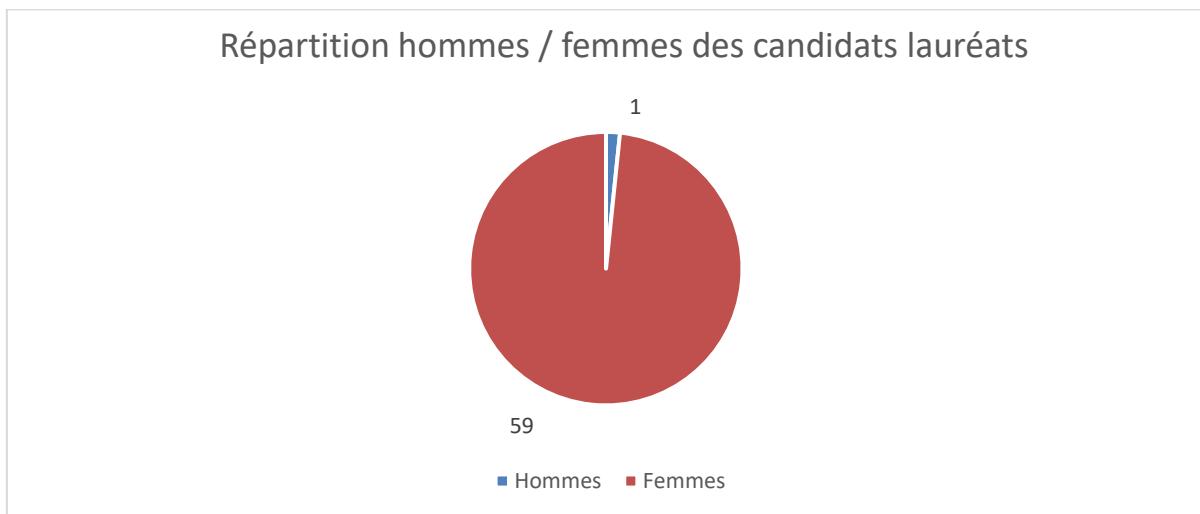
Transfert de postes :

Les 3 postes non pourvus au 3^{ème} concours ont été transférés vers le concours externe.

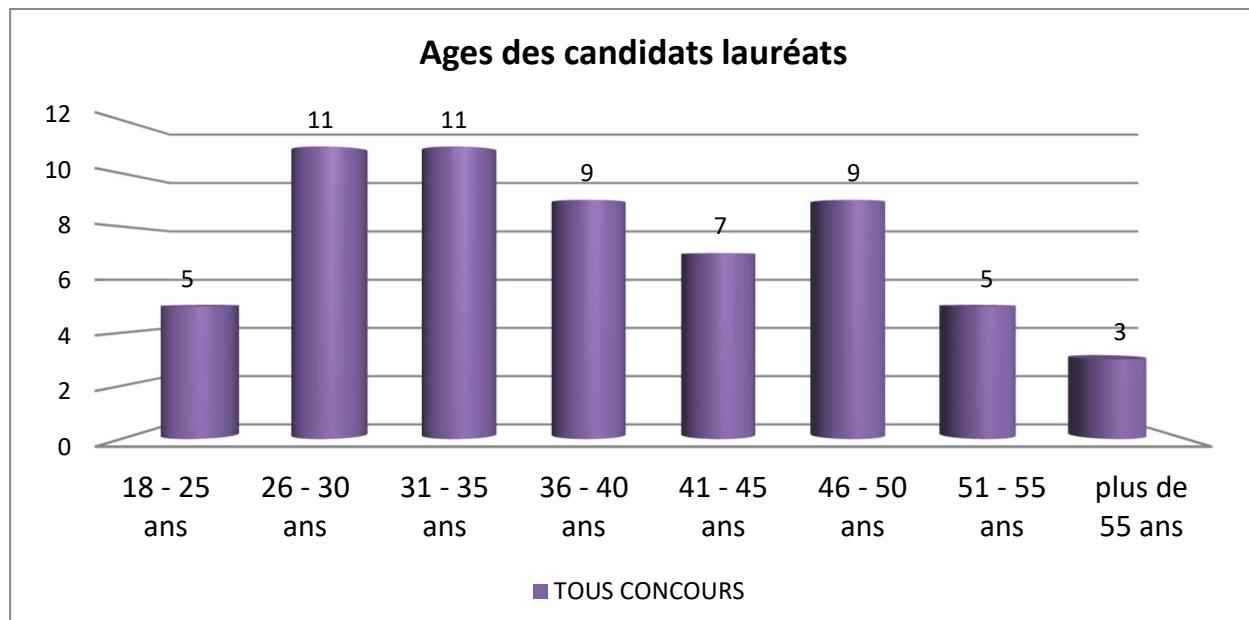
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION



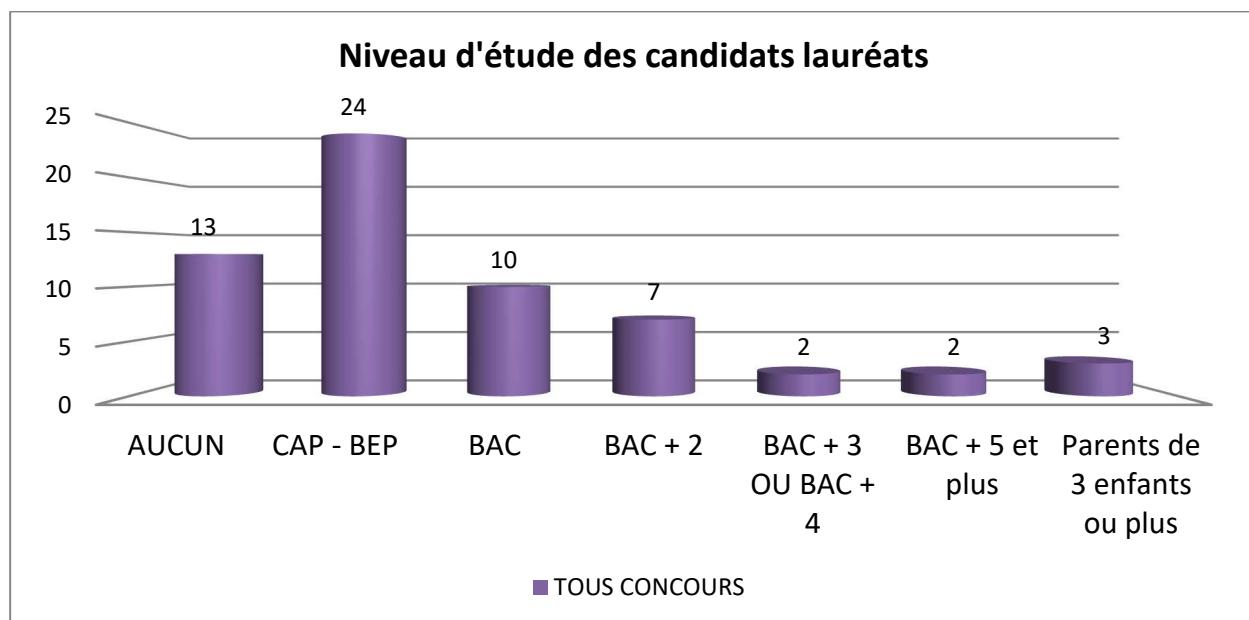
Origine des candidats par départements	Tous concours
01 Ain	3%
07 Ardèche	5%
26 Drôme	15%
38 Isère	73%
69 Rhône	2%
Hors Région	2%



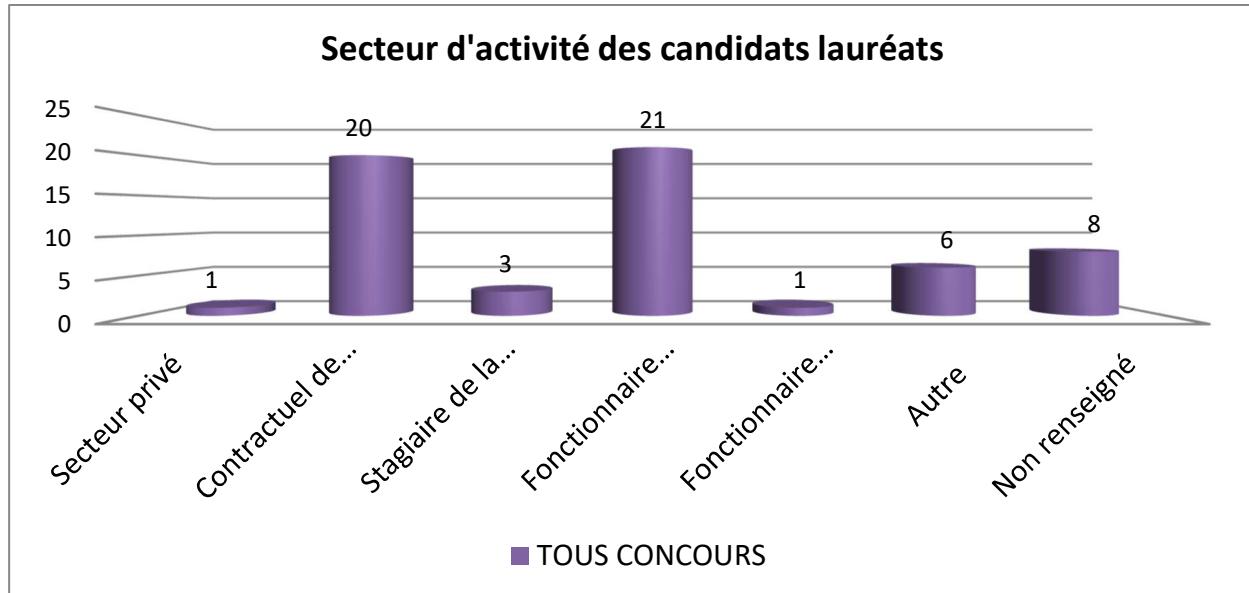
Répartition hommes/femmes	Tous concours (%)
Hommes	2%
Femmes	98%



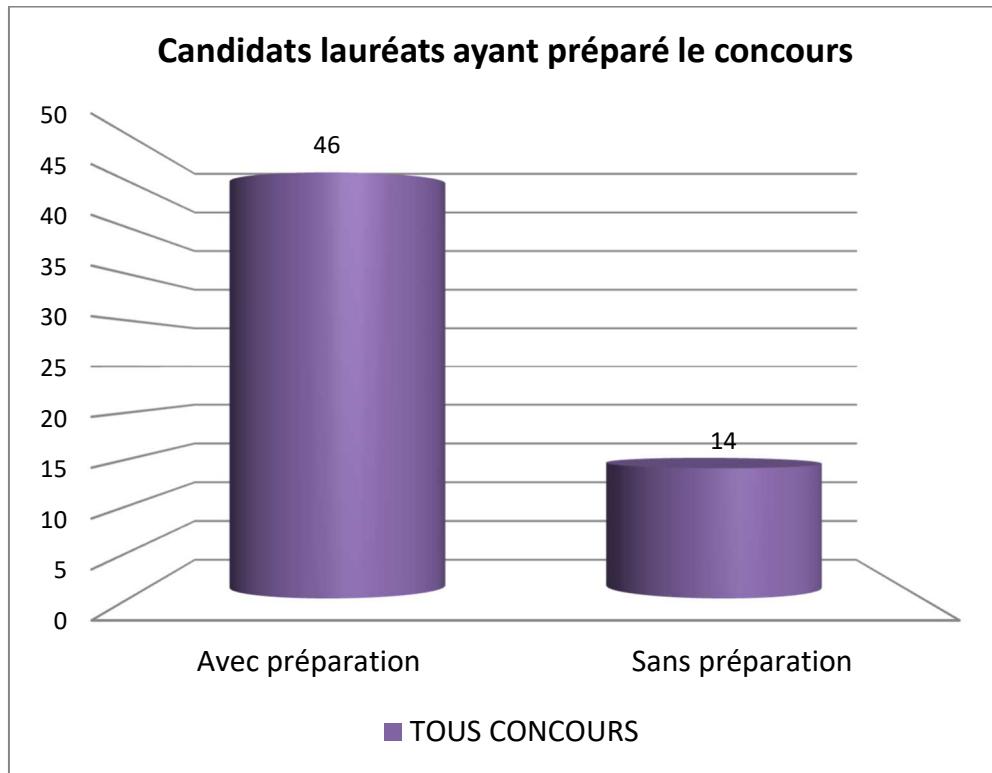
Age des candidats	Tous concours (%)
18 - 25 ans	8%
26 - 30 ans	18,5%
31 - 35 ans	18,5%
36 - 40 ans	15%
41 - 45 ans	12%
46 - 50 ans	15%
51 - 55 ans	8%
plus de 55 ans	5%



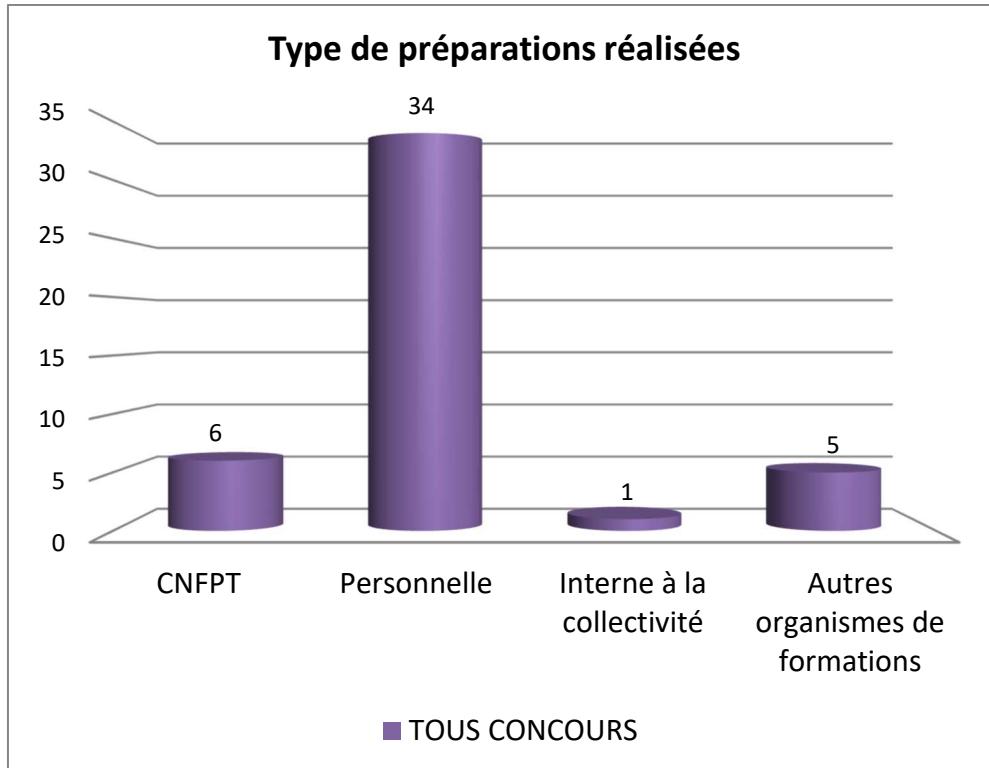
Niveau d'études des candidats	Tous concours (%)
AUCUN	21%
CAP - BEP	40%
BAC	16%
BAC + 2	12%
BAC + 3 ou + 4	3%
BAC +5	3%
Parent de 3 enfants ou plus	5%



Secteur d'activité des candidats	Tous concours (%)
Secteur privé	2%
Contractuel de la fonction publique	33%
Stagiaire de la fonction publique	5%
Fonctionnaire territorial	35%
Fonctionnaire d'état	2%
Autre	10%
Non renseigné	13%



Préparation	Tous concours (%)
Oui	77%
Non	23%



TYPE DE PRÉPARATION	Tous concours (%)
CNFPT	13%
Personnelle	74%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formation	11%

10 – LES REMARQUES DU JURY

Après avoir analysé les résultats des épreuves écrites et auditionné les candidats lors des épreuves orales, le jury formule les remarques suivantes :

Épreuves écrites :

- Le jury constate que le niveau global est bas
- Plusieurs candidats rencontrent des difficultés dans la compréhension précise des questions posées
- Les réponses gagneraient à être plus complètes et développées
- Les notions liées à la prévention, à la santé et à la sécurité sont peu maîtrisées

Épreuves orales :

- Le niveau est faible dans l'ensemble, même si certains candidats se distinguent par la qualité de leurs prestations
- Le jury observe que plusieurs candidats gagneraient à mieux se préparer, notamment en se familiarisant davantage avec les attentes et le format de l'épreuve.
- L'expression et la structuration de l'argumentation pourraient être consolidées afin de mieux valoriser les idées présentées
- La connaissance de l'environnement territorial reste à approfondir, les candidats ont du mal à situer leurs propos dans un contexte professionnel plus large
- La posture professionnelle n'est pas toujours adaptée au contexte de l'évaluation

11- FICHE STATISTIQUES

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	677	110	60	507	42	21	152	63	36	18	5	3
Hommes	7	2	1	6	1	1	0	0	0	1	1	0
Femmes	670	108	59	501	41	20	152	63	36	17	4	3
% Hommes	1%	2%	2%	1%	2%	5%	0%	0%	0%	6%	20%	0%
% Femmes	99%	98%	98%	99%	98%	95%	100%	100%	100%	94%	80%	100%
Ages des candidats												
18 - 25 ans	127	8	5	118	5	3	9	3	2			
26 - 30 ans	76	18	11	54	8	6	21	9	5	1	1	
31 - 35 ans	107	20	11	85	9	4	21	11	7	1		
36 - 40 ans	126	18	9	90	7	4	29	11	5	7		
41 - 45 ans	98	15	7	68	5	1	24	8	5	6	2	1
46 - 50 ans	74	17	9	51	6	3	22	10	5	1	1	1
51 - 55 ans	47	8	5	32	2		14	5	4	1	1	1
plus de 55 ans	22	6	3	9			12	6	3	1		
Origine des candidats par départements												
01 Ain	7	2	2	4	1	1	3	1	1			
07 Ardèche	29	6	3	19	3	1	9	2	2	1	1	
26 Drôme	124	14	9	97	5	3	24	8	5	3	1	1
38 Isère	466	84	44	351	29	14	102	52	28	13	3	2
42 Loire	3	0	0	0			3					
69 Rhône	10	1	1	7	1	1	3					
73 Savoie	6	0	0	5			1					
Hors région	31	3	1	24	3	1	7					
Niveau d'études des candidats												
AUCUN	9	1	13	6			2	1		1		
CAP - BEP	371	48	24	286	24	12	80	24	13	5		
BAC	150	33	10	108	8	5	39	23	12	3	2	1
BAC + 2	35	9	7	21	3	1	10	4	4	4	2	1
BAC + 3 OU BAC + 4	21	7	2	13	2	1	6	5	5	2		
BAC + 5 et plus	9	3	2	8	2	1	1	1	1			
Parents de 3 enfants ou plus	82	9	3	65	3	1	14	5	1	3	1	1

Secteur d'activité												
Etudiant	10	0	0	10								
Sans emploi	12	0	0	11			1					
Secteur privé	26	5	1	23	4	1				3	1	
Contractuel de la fonction publique	217	36	20	162	14	8	51	21	12	4	1	
Stagiaire de la fonction publique	20	7	3	6	1		14	6	3			
Fonctionnaire territorial	120	38	21	44	7	3	73	30	17	3	1	1
Fonctionnaire hospitalière	1	0	0	1								
Fonctionnaire d'état	1	2	1		2	1	1					
Autre	54	7	6	44	3	3	6	3	2	4	1	1
Non renseigné	216	15	8	206	11	5	6	3	2	4	1	1
Préparation												
CNFPT	19	10	6	7	1	1	12	9	5			
Personnelle	379	61	34	287	26	13	79	31	19	13	4	2
Interne à la collectivité	12	3	1	3			9	3	1			
Autres organismes de formations	42	7	5	35	1		7	6	5			
Avec préparation	452	81	46	332	28	14	107	49	30	13	4	2
Sans préparation	225	29	14	175	14	7	45	14	6	5	1	1